

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL DU 16 DECEMBRE 2017 A LILLE

Le conseil d'administration national s'est réuni le 16 décembre 2017 à 9 heures sous la présidence de Jean-Jacques Dupuis au siège de la FCF à Lille.

Présents : Jean-Jacques Dupuis, Alain Kumm, Marcel Leroy, Gérard Godet, Carl Ginfray, Gilles Bergeron, Jean Godebert (représentant la 2^e région), Alain Follier (représentant la 3^e région), Christian Sgombri, Didier Arbonnier, Jacques Caris, Patrick Michaut, Pascal Moreira, Denis Rahal, Yves Andrieux, Dominique Coeur, Pascal Dudek, Jean-René Péré, Jean-Pierre Barbaste, Bernard Bourgeois, Jacques Bailly.

Absents excusés : Nicolas Andrieux, Aurélien Gall, Thierry Bazire, Tharsice Wingerling, Yannick Cussonneau, Patrick Kreiss, Léon Jourdain, Pierre Bonometti.

M. Dupuis souhaite la bienvenue aux membres présents et plus particulièrement aux nouveaux élus des régions :

1^e région : Monsieur Marcel Leroy, 2^e région : M. Aurélien Gall, 8^e région : Tharsice Wingerling, 9^e région : Denis Rahal, 10^e région : Marie Janssen, 11^e région : Yannick Cussonneau, 14^e région : Pascal Dudek, 15^e région : Jean-René Péré.

Il dit sa satisfaction des travaux réalisés sur la façade et la toiture du Siège de la Fédération.

Ordre du jour :

- Présentation des membres du CA
- Approbation du bilan financier (Gérard Godet)
- Rappel de quelques règles de fonctionnement du conseil d'administration
- Congrès 2018 : dernières infos, réservations, présentation des candidats aux élections nationales
- Congrès 2019
- Modification des statuts: informations
- Compte rendu des dernières réunions à la F C I (MM Bergeron, Kumm)
- Championnat de France des Régions 2017 : bilan financier (M Y Andrieux)
- Championnat de France des Régions 2018
- Etat des effectifs par région
- Dopage
- Commission Rapaces (M Bourgeois)
- Affaires en cours (M De Sousa)
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Examen des vœux des régions

Monsieur Dupuis salue l'arrivée de Mme Dupont, Commissaire aux comptes. Elle précise sa fonction par rapport à l'expert comptable qui consiste en 3 missions :

- certification des comptes
- rôle de prévention (procédure d'alerte)
- relevé des délits dans les comptes auprès des tribunaux.

Monsieur Gérard Godet, trésorier présente les comptes ; et détaille le bilan financier. Un document établi par le comptable est remis à chacun.

Il apporte des précisions sur les charges et produits de ce bilan qui montre un déficit de 8 353 € M. Dupuis donne le nombre de licences par région ce qui au 20 novembre 2017 donne 10 442 licenciés pour 692 sociétés.

Une réflexion est menée sur le moyen de trouver une rentrée d'argent : augmentation des cotisations du prix de la bague qui passera à 0.60 €

Le bilan financier présenté sera mis au vote au congrès national.

Le commissaire aux comptes est choisi en dehors des adhérents de la FCF pour une période de 6 ans, sa mission s'achevant cette année ; M. Dupuis propose de renouveler son mandat pour les 6 années à venir.

Le CA donne son accord à l'unanimité.

La proposition de renouvellement sera présentée à l'assemblée générale.

M. Dupuis rappelle les règles de fonctionnement des conseils d'administration (article des statuts). Pour le remboursement des frais de déplacement, des justificatifs sont exigés. Afin de diminuer les frais de déplacement des administrateurs ; M. Godet les invite à réserver leur chambre d'hôtel en même temps que le billet de train; le coût est nettement moins élevé (voir sur le site « **Expédia.fr** »). Lors des convocations au CA, prévenir de votre présence pour la réservation des repas.

Bulletin national

Respecter les dates d'envoi des articles à faire paraître. Ne pas oublier de mettre une légende pour chaque photo. Seuls les articles ayant l'aval du président de région seront publiés.

La présentation du bulletin national convient à l'ensemble du CA. Depuis le congrès de Thionville, il est publié sur le site de la FCF.

Congrès de Gravelines

Il se déroulera au Sportica les 19-20-21 janvier 2018. M. Dupuis apporte quelques précisions sur l'organisation : vendredi 17h30 nous serons reçus par le Maire de Gravelines, suivi du repas de bienvenue au Sportica avec les délégations étrangères.

Samedi à 8h30 : dépôt de gerbe au Monument aux morts

9h00 : inauguration officielle et remise des prix

14h00 : assemblée générale

19h00 : soirée de gala

Exposition nationale : 9 régions seront représentées

Examen des jeunes : seuls 8 candidats de la 1^e région seront présentés. Une réflexion devra être menée concernant les conditions de participation (âge, nombre d'année de licence).

M. Dupuis présente la liste des candidats qui présenteront aux prochaines élections nationales, liste qu'il conduira.

Congrès 2019

Une candidature pour l'organisation sera proposée à Gravelines

Modification des statuts

Proposition de modification de l'article 28 au règlement intérieur.

M. Dupuis présente les différentes modifications concernant l'article 28 du règlement intérieur concernant les associations qui désirent changer de groupement ainsi que les associations qui désirent changer de région. Toutes ces associations devront soit être limitrophes du nouveau groupement ou limitrophes de la nouvelle région. Ces demandes doivent recevoir l'accord de l'organisme qui les reçoit et de l'organisme quitté.

Ces mutations ne peuvent être effectuées qu'en début de mandat à partir de l'assemblée générale électorale jusqu'au 30 octobre de l'année suivante.

Article 17 des statuts de la FCF

Au délai de 15 jours pour convoquer une assemblée générale qui ne se compose pas au moins de la moitié des délégués représentant la moitié au moins des voix. Il est proposé un délai de ¼ heure au moins d'intervalle, quelque soit le nombre de délégués présents ou représentés.

Article 18 : Code Colombophile

Commission nationale de discipline

Au lieu de : « la commission de discipline peut décider que les dépens de la procédure » il sera proposé : « ...peut décider que les frais de la procédure seront supporter par la partie qui succombe ».

Article 19 : Code Colombophile

Chambre d'appel

Il faudra lire : « l'amateur condamné est tenu de supporter les frais inhérents de la procédure ».

Article 14 : Statuts types des Associations locales

Il faut ajouter à la phrase « ils sont rééligibles à l'expiration de leur mandat : « En cas d'égalité des voix, c'est le plus jeune qui est proclamé élu ». Ces modifications seront présentées à l'assemblée générale.

Réunions à la FCI

M. Bergeron informe le CA des derniers travaux de la FCI : il regrette qu'aucune traduction soit faite au cours de cette réunion.

Commission standard

Un projet d'organisation pour les expositions est présenté, ce document est en allemand et sera traduit en anglais et envoyé aux Fédérations.

3 candidatures de juges français aux prochaines olympiades à Poznan en Pologne en 2019.

Les juges sont invités à participer à des formations de préparation pour les prochaines olympiades.

Tous les 2 ans, hors année olympique, sera organisé par les fédérations ibéro latino américaine et méditerranéenne une rencontre avec exposition. En 2018, cette exposition se déroulera en Algarve au Portugal les 20 et 21 janvier en même temps que notre congrès national. Pays invités : Portugal, Espagne, France, Italie, Grèce, Malte, Maroc, Albanie et les pays d'Amérique Centrale et du Sud.

Commission Sport

Quatre fournisseurs de bagues matricules vont fournir une série de bagues à une entreprise Européenne chargée de les tester.

Le championnat d'Europe 2018 aura lieu à Mira.

De nouveaux critères pour l'olympiade 2019 en Pologne, els 40 amateurs minimum et 500 pigeons engagés ; sera discuté en mars 2018.

Proposition de la Roumanie : pour une nouvelle catégorie : un classement en fond comportant 3 courses de plus de 500 km, soit 1800 km sur un an. A l'heure actuelle, nous avons un classement sur 2 ans comportant 6 courses, soit 3300 km, c'est-à-dire une moyenne de 50 km par épreuve et nous avons le marathon sur 700 km. En associant les deux types d'épreuve, on aurait <une norme minimale exigible de 2 épreuves de 550 km plus une de 700 km, soit un total de 1800 km, ce qui est accessible à tous les pays ; sera discuté en mars 2018.

Le championnat du monde 2018 est organisé par Taiwan et se déroulera le 10 mars. 20 pigeons français sont partis courant septembre avec les Belges, Allemands, italiens, Roumains, Tchèques et Hongrois.

M. Kumm fait le point sur la conférence vétérinaire concernant le dopage : mise en place d'une commission comprenant 5 membres.

En 2018, un laboratoire d'Hanovre va évaluer la désensibilisation du Pigeon Voyageur au H5N8 ; travaux onéreux (60 000 €). Pour ces travaux qui s'étaleront sur 6 mois. Le but de la

recherche : voir si les pigeons voyageurs à qui on aura inoculé par voie nasale le H5N8 et mis en contact avec de la volaille peuvent transmettre le H5N8 – Une publication sera faite. Il est aussi proposé un congrès sur 2 ans : 2018-2019 à Essen, où il siègera 2 représentants par pays avec une participation de 1000 € par pays.

M. Dupuis précise le point de départ de tout cela : une réunion qui a eu lieu à Mira lors du championnat du monde en présence de plusieurs dirigeants européens et chinois mais regrette que personnellement il n'a pas été invité à y participer.

La FCI organise une collecte de fond pour financer des recherches prouvant que le pigeon voyageur n'est pas concerné par la grippe aviaire afin de sauver le sport colombophile.

Il serait souhaitable que la FCI donne le mode de fonctionnement et fasse appel aux différentes firmes concernées par le pigeon voyageur (grains, produits vétérinaires, vente, etc...)

M. De Sousa rappelle tout le travail fait par la FCF pour obtenir le droit de faire des concours malgré une déclaration de grippe aviaire. Il rend hommage à l'aide apportée par M. Menzel, et regrette l'attitude passive de la Belgique.

Il propose aussi une participation financière de 70 % des colombophiles (42 000 € pour 57 fédérations) et 30 % pour les firmes qui vivent du pigeon voyageur.

Championnat de France des régions

M. Dupuis donne la parole à M. Andrieux qui dresse le bilan de cette manifestation qui fut un succès.

Elle dégage un bénéfice de 4 904,44 €

Des remerciements très chaleureux à Nicolas qui a été en charge de toute l'informatique et à la famille Andrieux pour son investissement, comme les années précédentes ce fût un succès.

Rappel : les pigeons participants à toutes manifestations doivent être expédiés avec le carton de propriété et un pedigree.

Championnat de France des régions 2018

13 pigeons par région soit 234 pigeons qui devront parvenir au colombodrome de Roye : responsable : M. Velut entre le 15 mars et le 30 mars 2018. La course finale partira de Tours (un peu moins de 300 km). Cette course s'appellera : concours du Centenaire en hommage aux pigeons voyageurs pour les services rendus au cours de la guerre 14-18. Le lâcher sera retransmis en direct. Arrivée des pigeons le samedi 8 septembre vers 12h ; contact M. Velut au 06.11.77.72.71 – Internet : <http://www.lacolombophilieensomme.com/>

M. Dupuis propose que le prochain CA se déroule à Roye le vendredi 7 septembre à 17h. M. Andrieux établira un protocole pour l'organisation de cette manifestation, il insiste sur la vaccination des pigeons dès leur arrivée. M. Ginfray propose de faire un trophée des élus (CA et région) les pigeons seront lâchés en même temps. Il sera demandé une participation de 20 €

Etat des effectifs par région

10 442 licenciés pour 692 sociétés soit une perte de 7 000 amateurs en 14 ans.

Dopage

Une dépense de 5 368 a été engagée pour 10 contrôles :

5 contrôles en 1^e région

3 contrôles en 3^e région

1 contrôle en 11^e région

1 contrôle en 17^e région

Tous négatifs sauf celui de la 11^e région - positif à la caféine : 40 fois supérieur à la norme.

La caféine n'était pas reconnue comme produit dopant au moment du contrôle. La FCF n'a jamais reçu de plainte mais n'entend pas laisser passer cette pratique. Par ailleurs, ce colombophile engage des pigeons bagués avec des bagues marocaines non estampillées FCI (obligatoire depuis 2014).

M. De Sousa rappelle le règlement des concours concernant le dopage.
Cette affaire est mise à l'instruction.

Vœux

1^e région : modification de l'article 26 du Règlement intérieur : choix d'une association colombophile affiliée : si un amateur cesse d'être adhérent et si une nouvelle adhésion à lieu à la même adresse dans les 2 années qui suivent cet amateur n'est pas considéré comme nouvel adhérent.

Ce vœu sera soumis à la commission des Statuts.

11^e région : demande une modification du règlement des concours : classer tous les pigeons à la vitesse réelle, fût-elle supérieure à 800 m/mn.

Réponse : nous sommes en parfaite harmonisation avec les classements internationaux. Cela pourra être vu par la Commission Sportive à la prochaine réunion.

Gratuité des licences pour les colombers pédagogiques : cela se fait déjà.

17^e région : licence gratuite pour les moins de 16 ans : actuellement la licence est minorée pour les moins de 15 ans si l'un des parents est colombophile.

21^e région : championnat de France ; actuellement la formule est :

$$\frac{(\text{nbre de prix du concours} - \text{la place} + 1) \times 100}{\text{Nbre de prix du concours}}$$

Nbre de prix du concours

La formule proposée est trop compliquée et ne sera pas présentée à l'assemblée générale.

Pour le championnat de France : pourquoi ne pas prendre 4 ou 5 concours dans les 1^{ères} catégories au lieu de 3 ?

Réponse : cela favoriserait la 1^e et la 2^e région qui ont beaucoup de concours et éliminerait les petites régions.

Ce vœu ne sera pas présenté à l'AG.

Constatation électronique

Règlement des concours : art. 8 : constatations : les antennes doivent être placées à l'intérieur du Spoutnik, ne permettant pas au pigeon constaté de ressortir (voir BN 167 page 2 – 2^e colonne)

Dossier rapace

M. Bourgeois fait part d'un courrier reçu du Ministère de l'Agriculture en date du 5/09/2017 et publié au JO le 28.11.2017, suite à l'intervention de M. Paul Christophe – Député du nord concernant les dégâts causés par les rapaces sur les pigeons voyageurs.

- Il n'est fait mention que de l'amélioration depuis 20 ans des rapaces grâce à une protection stricte, retrouvant ainsi leur air de distribution d'origine.

Ponctuellement, un rapace peut se spécialiser dans la capture d'oiseaux d'élevage. Il appartient donc aux propriétaires de pigeons voyageurs de se protéger des rapaces.

Cette réponse sera publiée intégralement sur le site de la FCF.

M. Leroy précise que son député a pris fait et cause pour les colombophiles.

Affaire à suivre.

Affaire en cours

Le président de la 15^e région contre MM. Durand et Despierres. Ces derniers refusant de payer, le dossier a été déposé chez l'avocat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Dupuis lève la séance, souhaitant à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que le Président National et le Secrétaire de séance ont signé après lecture.

La Secrétaire Générale

Le Président National

Marie JANSSEN

Jean-Jacques DUPUIS